Publié le 05 04 2024



ID: 030-200077857-20240403-202404549-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération nº2024-04-549

Objet: Finances

Affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget 2023

Séance du 3 avril 2024

Date de convocation: 21 mars 2024

Membres en exercice: 58 titulaires, 58 suppléants Membres présents : 42 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents :34 titulaires, 7 suppléants soit 41 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (C. Bernard à O. Penin, P. Spéziale à F. Tempier)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : o

Procuration non retenue: o

Nombre total de voix : 43 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 41/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative :

R. Crauste, O. Penin, T. Féline, L. Perrigault-Launay, F. Martinez, R. Vianet, M. Népoty, J. Rosier-Dufond, J. Denat, K. Guyot, A. Chopard, M. Cayzac, J. Pérédès, J. Téna, A. Pobo, P. Deschamps, P. Gras, P. Bénézèch, M. Chambellan, T. Agnel, A. Nectoux, A. Roy, P. Martinez, S. Guy, V. Martin, M.J. Pellet, F. Granier, L. Fataccioli, J-J. Estéban, J. Boisson, D. Devriendt, P. Mary, Y. Person, C. Calvet.

Suppléants présents avec voix délibérative : D. Lebois, A. Mégias, S. Renner, M. Larroque, M. Pellet-Laporte, J. Ruivo, F. Tempier.

Suppléants sans voix délibérative : C. Villanueva

Absents excusés :

L. Vigouroux, C. Bernard, N. Gros-Chareyre, L. Topie, B. Pascal, A. Brundu, J-P. Franc, F. Chalmeton, V. Vaurin, M. Pradeille, P. Fortuna-Deschamps, J. Rey, A. Bruguier, B. Leccia, F. Dhuisme, A. Thérond, M. Debouverie, P. Soujol, P. Spéziale, F. Fenoy, Y. Quésada, J. Gravegeal, M. Dubayle-Calbano, i. De-Montgolfier, J. Croin, P. Gougeon.

Conseil de développement:

C. Constant

Excusés:

R. Lefort

Publié le 05 .04. 2024



ID: 030-200077857-20240403-202404549-DE

Rapporteur: M. Thierry Agnel

Exposé:

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du compte administratif 2023 qui fait apparaître :

- Un résultat cumulé de fonctionnement de : 148 153,63 € + 2 471,84 €= + 150 625,47 €
- Un résultat cumulé d'investissement de : 118 211,22 € + 4 725,31 € = + 122 936,53 €

Conformément aux procédures induites par l'instruction budgétaire M57, il appartient au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte tenu des projets d'investissement du PETR en 2024 et compte tenu du résultat d'investissement 2023, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 est repris en totalité en section de fonctionnement sur le budget 2024.

Il est proposé au Comité Syndical:

- D'adopter cette proposition,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote: Vote pour: 43 Abstention: 0 Vote contre: 0

Le Président Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme Acte exécutoire en vertu de :

Son dépôt en préfecture et sa publication

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire

l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : OS OU 2024

Le directeur général des services, Maxime Charlier

Ambre